

SIVU RPI LES 5 VILLAGES

MAIRIE

79600 IRAIS

PROCES VERBAL

DU CONSEIL

SYNDICAL

SEANCE DU VENDREDI 2 MARS 2018

Le deux mars deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente, les délégués du SIVU RPI LES 5 VILLAGES (Deux-Sèvres), dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Availles Thouarsais, sous la présidence de Monsieur DUHEM Cyril, Président.

PRESENTS : MM. ROBERT Daniel, BERNARD Fabien, MEUNIER Joël, BIGOT Pierre, BOTTON Daniel, DUHEM Cyril, Mmes BOURREAU GIRAULT Olivia, DUFOUR-BARILLOT Caroline, M. CLAIRAND Michel et Mme HULLIN Françoise.

ABSENTS EXCUSES : Mmes BODET Marylène, CHABOSSEAU Laurence, M. TAVARD Freddy, Mmes RIDOUARD Valérie et LEVASSEUR Cécile.

Secrétaire de séance : M. BERNARD Fabien

Convocations du 14/02/2018 envoyées par courrier électronique ayant pour ordre du jour :

- ❑ **COMPTABILITE** : Vote du compte de gestion – Vote du compte administratif et affectation des résultats – Vote du budget primitif 2018 – Participation des communes au budget
- ❑ **PERSONNEL** : Mise en place du RIFSEEP – Point sur la réduction du temps de travail liée à la suppression du Périscolaire – Point sur le Document unique
- ❑ **CDG 79** : Travaux à façon pour l'élaboration de la paie
- ❑ **ARCHIVES** : Compte rendu de la visite des archives départementales, classement à prévoir
- ❑ **MEDIATHEQUE** : Valider les inscriptions et les tarifs pour la rentrée septembre 2018
- ❑ **Questions diverses**

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 27 Novembre 2017 : Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal

COMPTABILITE

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal, il fait apparaître un résultat de clôture de 32 027.64€. Les membres du Conseil Syndical émettent un avis favorable et votent à l'unanimité le Compte de Gestion.

Délibération n° 2018-001

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur DUHEM Cyril se retire de la salle et Monsieur BERNARD Fabien prend la présidence pour exposer le Compte Administratif conforme au Compte de Gestion. Il fait apparaître un besoin d'investissement de 32 724.62 € et un résultat à affecter en fonctionnement de 32 027.69 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 et décide d'affecter les résultats au Budget Primitif 2018.

Délibération n° 2018-002

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Primitif 2018 est présenté par Monsieur le Président qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement en recettes et en dépenses : 280 700.00 €

Section d'investissement en recettes et en dépenses : 66 900.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE SAINT-JOUIN SUITE A LA MISE A DISPOSITION DE MME CLAVEAU

Suite à plusieurs calculs effectués pour le remboursement du solde de la rémunération de Mme Claveau, la participation à l'indemnité de licenciement et l'allocation retour à l'emploi, une somme de 7796.93 euros a été évaluée afin de rembourser complètement la commune de Saint-Jouin de Marnes. Un rendez-vous sera fixé avec Monsieur Clairand Michel, Monsieur Duhem Cyril et Mme Dufour-Barillot Caroline, afin de définir le montant exact à rembourser pour clôturer ce dossier.

PARTICIPATION DES COMMUNES AU BUDGET

Suite à une demande de Monsieur Meunier Joël, plusieurs simulations de calcul de répartition ont été réalisées.

A savoir :

1. 1/3 population + 1/3 nombre d'élèves + 1/3 au 1/5
2. 1/2 population + 1/2 nombre d'élèves
3. 1/2 population + 1/4 nombre d'élèves + 1/4 au 1/5
4. 100% population sur le fonctionnement
5. 100% population fonctionnement et investissement

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour le cas n° 2 et 3 voix pour le cas n° 3, décide d'appliquer le cas n° 2 ; à savoir pour les dépenses de fonctionnement, 1/2 à la population et 1/2 au nombre d'élèves et pour les dépenses d'investissement 1/3 au 1/5, 1/3 au prorata du potentiel fiscal et 1/3 au prorata du nombre d'habitants.

De plus, le Conseil Syndical décide de reconduire le versement par mensualisation du mois d'avril à décembre 2018 avec régularisation de janvier, février et mars (répartition de 2017) en avril 2018. Chaque commune devra délibérer pour la mensualisation de avril à décembre 2018 avec les montants de la participation qui leurs seront transmis.

Délibération n° 2018-003

VOTE DE SUBVENTION

Le Conseil Syndical vote une subvention de 1000 euros à l'association des parents d'élèves pour la kermesse et une subvention de 1600 euros pour l'adhésion à l'association pour les classes transplantées.

Délibération n° 2018-004

PERSONNEL

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Président présente au conseil syndical l'avis favorable du Comité technique en date du 30/01/2018.

Le conseil syndical doit délibérer à nouveau pour valider la décision.

Après en, avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'instituer selon les modalités présentées lors du dernier conseil et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et la part complément indemnitaire annuel (CIA) à compter du 1^{er} avril 2019.

Délibération n° 2018-005

POINT SUR LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL LIEE A LA SUPPRESSION DU PERISCOLAIRE

Monsieur le Président informe le conseil de l'accord de la suppression du périscolaire par l'inspecteur d'académie en date du 22/01/2018.

Une première proposition de changement de planning par réduction de temps de travail a été faite auprès des agents le 26 janvier 2018 lors d'une réunion commune.

A ce jour, les agents nous ont fait une contreproposition qui est à l'étude.

Les emplois du temps seront transmis au Comité Technique du Centre départemental de Gestion à la session du 24 avril 2018 afin d'obtenir leur avis.

POINT SUR LE DOCUMENT UNIQUE

Le service Prévention nous a présenté le document unique qui a été transmis au CHSCT qui se réunira le 7 mars 2018.

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

TRAVAUX A FAÇON POUR L'ELABORATION DE LA PAIE

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical une estimation du coût pour l'élaboration de la paie par le Centre départemental de Gestion.

A ce jour, le coût de l'adhésion est de 8 euros pour la collectivité plus 3.50 euros par fiche de paie soit 36 euros, auquel on ajoute par mois de paie 6 euros par bulletin de salaire la 1^{ère} année et 5.50 euros les années suivantes.

Le délai d'adhésion sera maximum pris en compte qu'au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité, d'adhérer aux travaux à façon pour l'élaboration de la paie, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération n° 2018-006

ARCHIVES

COMPTE RENDU DE LA VISITE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES / CLASSEMENT A PREVOIR

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical de la visite des archives départementales à la mairie d'Irais. Un classement est à prévoir pour les archives du SIVU RPI (7 ml) en même temps que celui qui sera effectué pour la commune d'Irais.

Le Conseil Syndical donne son accord, afin que la commune d'Irais règle la totalité de la rémunération de l'agent chargée du classement et qu'un remboursement soit effectué à la commune d'Irais pour la partie concernant le SIVU RPI. Il autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Délibération n° 2018-007

MEDIATHEQUE

VALIDER LES INSCRIPTIONS ET LES TARIFS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical, qu'à ce jour, il n'a pas réponse concernant la tarification des inscriptions à la médiathèque pour la rentrée de septembre 2018 de la part de la commune de Saint-Varent. Ce sujet sera revu à un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)

| N° de la délibération | Objet | Classement matière |
|-----------------------|---|---------------------------|
| D2018-001 | Vote du compte de gestion | 7.1 Décisions budgétaires |
| D2018-002 | Vote du compte administratif et affectation des résultats | 7.1 Décisions budgétaires |
| D2018-003 | Participation des communes au budget | 7.1 Décisions budgétaires |
| D2018-004 | Vote des subventions | 7.5 Subventions |
| D2018-005 | Mise en place du RIFSEEP | 4.5 Régime Indemnitaire |
| D2018-006 | Travaux à façon pour l'élaboration de la paie par le CDG | 7.10 Divers |
| D2018-007 | Classement des archives du SIVU RPI | 7.10 Divers |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Irais, le 7 mars 2018.

PV Sommaire affiché le 7 mars 2018.

Le Président,
Cyril DUHEM

Le Secrétaire de séance,
Fabien BERNARD


S.I.V.U. R.P.I.
Les 5 villages
7000 IRAIS
Tel./Fax : 05.49.67.46.11